



Définition des dimensions des indicateurs sur le site web

Source : Enquête suisse sur la santé

Région linguistique

Allemand/Rhétoman vs Français vs Italien

L'attribution des communes à une région linguistique se fonde sur le document « Les niveaux géographiques de la Suisse (état au 01.01.2015) » de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Est déterminante la langue parlée majoritairement dans la commune et non celle de la majorité des habitants du canton.

- Allemand/Rhétoman : En raison de la petite taille des échantillons, les données de la région romanophone sont intégrées à celles de la région germanophone.
- Français: La région linguistique « français » compte également des communes du canton de Berne, de Fribourg et du Valais.
- La région linguistique « italien » compte également des communes du canton des Grisons.

Région d'habitation

Urbain vs intermédiaire vs rural

Depuis 2012, selon la typologie de l'Office fédéral de la statistique (OFS), les communes sont divisées en trois catégories (deux auparavant): Outre les catégories urbaine et rurale, un type "intermédiaire" présentant des caractères à la fois urbains et ruraux a été défini. Sur la base de critères de densité, de taille et d'accessibilité, les communes suisses ont été attribuées à l'une des trois catégories.

L'attribution précise à une catégorie peut être visualisée directement sur le site internet de l'OFS ([lien](#)) ou sur la carte publiée par l'OFS ([lien](#)).

Niveau de formation

Scolarité obligatoire vs degré secondaire II vs degré tertiaire

- *Scolarité obligatoire*
 - n'a pas fréquenté l'école obligatoire
 - n'a pas achevé l'école obligatoire (inclut les jeunes de 15 ans ou plus encore à l'école obligatoire au moment de l'enquête)
 - n'a achevé que l'école obligatoire
 - 1 an de formation: 10e année/préapprentissage/école professionnelle, séjour linguistique/stage ménager/année de transition (cette catégorie n'est attribuée à la scolarité obligatoire qu'à partir de l'ESS2017; dans les enquêtes précédentes, elle était attribuée au degré secondaire II)
- *Degré secondaire II*
 - 2 ans de formation: attestation de formation prof. AFP (ancien. formation prof. initiale)
 - 2 ans de formation: école professionnelle à plein temps, école de commerce
 - 2 à 3 ans de formation: école de culture générale
 - 3 à 4 ans de formation: apprentissage (formation professionnelle duale avec CFC)
 - 3 à 4 ans de formation: école prof. à plein temps, école de métiers, école sup. de commerce
 - brevet d'enseignement
 - maturité gymnasiale
 - maturité professionnelle ou maturité spécialisée

- *Degré tertiaire*
 - formation professionnelle supérieure avec brevet ou diplôme fédéral
 - école supérieure (ES) école technique (ET), école supérieure d'économie (ou ESGC) (2 an à plein temps ou 3 ans à temps partiel)
 - écoles professionnelle supérieure ESCEA, ESAA, ESTS, école technique supérieure ETS (3 ans à plein temps ou 4 ans à temps partiel)
 - Haute école spécialisée (HES), Haute école pédagogique (HEP)
 - Université, EPF

Nationalité

Suisses vs étrangers

Les données sur la nationalité sont tirées des registres des habitants.

- Les «Suisses» comprennent les personnes ayant la nationalité suisse, de naissance ou par naturalisation.
- Les «étrangers» comprennent toutes les personnes de nationalité étrangère. Il s'agit d'un groupe très hétérogène, comprenant aussi bien les immigrés de fraîche date que les étrangers de deuxième ou de troisième génération qui n'ont pas acquis la nationalité suisse. La notion d'«étranger» doit donc être interprétée avec prudence.

Exercice d'une activité rémunérée

Personnes actives occupées vs personnes actives non occupées

Est considérée la population résidente permanente de la Suisse.

- Personnes actives occupées : Sont considérées comme actives occupées, les personnes qui, pendant la semaine de référence, ont travaillé au moins une heure contre rémunération ou qui, bien que temporairement absentes de leur travail, avaient un emploi ou qui ont travaillé dans l'entreprise familiale sans être rémunérées.
- Personnes actives non occupées : Tous personnes non actives et les chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT). Sont considérées comme chômeurs au sens du BIT les personnes qui, pendant la semaine de référence, n'étaient pas actives occupées, ont cherché activement un emploi et étaient disponibles pour travailler. Sont considérées comme non actives les personnes qui ne font partie ni des personnes actives occupées, ni des chômeurs au sens du BIT (par ex. les femmes et les hommes au foyer, les personnes retraitées).

Voir les définitions détaillées dans le document Définition de l'OFS (03 Travail et rémunération, Neuchâtel 2018). Avant 2012, on relevait les personnes actives occupées (à plein temps ou à temps partiel), mais pas les personnes non actives occupées. Variante: Avant 2012, on ne faisait de distinction qu'entre les personnes actives occupées (à plein temps ou à temps partiel) et les personnes non activées occupées.

Document rédigé le 13 décembre 2019